



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

Accusé de réception en préfecture  
066-216600882-20180222-2018-09-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2018  
Date de réception préfecture : 26/02/2018

Date de convocation :  
16/02/2018

En exercice : 28

Présents : 22

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Géraldine MIR, Cédric SANCHEZ, Florence PERAMON, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS), Cécile LAVALL (à William BURGHOFFER), Sylvia OLIVE (à Jérôme PARRILLA), pour voter en leur nom.

Étaient absentes excusées : Mmes Janine PONSAILLÉ, Céline SALGUERO et Fatiha TAHARASTE.

Mme Frédéric CRAVO a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/09 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA VALORISATION DE LA CASA SAMPSO ET LA CREATION D'UN HOTEL DE VILLE ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

La commune est propriétaire de la Casa Samsó, idéalement placée en centre-ville, sur l'avenue Pasteur, artère principale. Il s'agit de la maison des grands-parents maternels de Josep Sebastià Pons, un illustre poète catalan. Le vieil Ille et cette maison, située dans la muraille du XIVème siècle, en bordure du centre ancien, sont d'intérêt patrimonial indéniable.

Ce bâtiment est actuellement inoccupé et l'an passé nous avons réalisé une première tranche de travaux pour sécuriser le bâtiment et la tour. Le programme a notamment consisté à mettre hors d'eau hors d'air le bâtiment et à renforcer la tour qui menaçait effondrement.

L'objectif final est de transférer à la Casa Samsó la mairie de la ville d'Ille Sur Tet, afin de proposer un espace unique accessible à tous, ce qui n'est pas le cas dans la mairie actuelle (trois étages sans ascenseur, deux bâtiments séparés, pas de parking).

Notre démarche s'inscrivant dans une démarche d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite et de convivialité urbaine, l'enveloppe financière relative à l'aménagement précité est de **694 849,47 € HT** et le dossier est éligible au programme ADES du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour permettre la réalisation d'investissements structurants pour le territoire. Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la valorisation de la Casa Samsó, et la création d'un hôtel de ville accessible aux personnes à mobilité réduite, pour un coût de **694 849,47€ HT**.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Etat - DETR	20 %	138 324 €
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	9,9 %	69 162 €
Conseil Départemental des P-O (Programme ADES)	20 %	138 970 €
Autofinancement	50,1 %	348 393,47 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 22 février 2018

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**